

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL
DU 31 MARS 2025
PAR VISIOCONFERENCE

LISTE DE PRÉSENCE

Collège 1 – Enseignants chercheurs et personnels assimilés, enseignants et chercheurs

Présents : B. BOUCHARD, G. NOGATCHEWSKY, P. GEOFFRON, D. GALLOIS-COCHET, M. OZTURK ESCOFFIER, F. BLANCHOT, J. EL HADDAD, D. ABONNEAU, K. MULLER-MEZIANI, M-J. BELLOSTA, S. ABDELNOUR, P. PEGON

Représentés : E. AGRIKOLIANSKY, M. CARRE-TALLON, E. CAMPOY

Collège 2 - Personnalités extérieures qualifiées

Présents : A. LELEUX, C. CHENUT, S. PLANCHEZ, C. SOULEAU

Représentés : T. BEGUE, B. WITVOET

Collège 3 et 4 – Représentants de la Région d'Ile-de-France et de la Ville de Paris

Absents : Y. WEHRKING, G. GARRIGOS

Collège 5 - Etudiants

Présents : A. MUNZILA DE CASTRO E SILVA, R. GROSHEITSCH, M. GOUVERNET

Représenté : J-L. MORALES

Absents : A. ZIELINSKI, L. SIMON, G. KUEN, Y. ATTAL

Collège 6 – BIATSS

Présents : V. BENARD, L. MONTARON, Y. TOMIC

Représentée : A. CORBLET

Invités de droit

Présents : J. LOUSSOUARN, B. VENET, F. PERROT

Invités permanents

Présents : M. GUILLIOMET-DUCHE, R. ARIBI, M. SEBERT, A. MIAS, I. CATTO, S. ADAM-LEDUNOIS, F. BENOIT-MOREAU

Procurations :

- Thierry BEGUE donne procuration à Bruno BOUCHARD
- Bruno WITVOET donne procuration à Bruno BOUCHARD
- Eric AGRIKOLIANSKY donne procuration à Patrice GEOFFRON
- Martine CARRE-TALLON donne procuration à Fabien BLANCHOT
- Eric CAMPOY donne procuration à Marie-José BELLOSTA
- Ariane CORBLET donne procuration à Vivien BENARD
- Jean-Lucca MORALES donne procuration à Ariane MUNZILA DE CASTRO E SILVA
- Christophe CHENUT donne procuration à David ABONNEAU (pour le vote en ligne)
- Sandra PLANCHEZ donne procuration à Patrice GEOFFRON (pour le vote en ligne)

Le quorum étant atteint, B. BOUCHARD ouvre la séance à 16H00.

B. BOUCHARD explique que l'annonce ministérielle concernant l'attribution d'un poste à repyramider est parvenue tardivement, en raison du retard dans le vote du budget de l'État. Cette situation a eu pour conséquence de compresser drastiquement les délais, la validation du comité de promotion devant impérativement avoir lieu au prochain Conseil d'Administration du 28 avril. Il a ensuite rappelé les objectifs de la politique de repyramidage : corriger les déséquilibres entre le nombre de Maîtres de conférences (MCF) et de Professeurs des universités (PU) dans les différentes disciplines, en privilégiant des profils équilibrés, c'est-à-dire à la fois actifs en recherche, impliqués dans les enseignements et investis dans l'établissement. À ce titre, le ministère a recommandé deux sections : la section 27 (Informatique) et la section 11 (Littérature anglaise et anglo-saxonne), en soulignant que l'Informatique présente un ratio PU/MCF particulièrement faible (0,42), nettement en dessous de celui observé dans d'autres disciplines. Aussi, l'Université a la possibilité de proposer deux sections à condition qu'elles appartiennent au même groupe disciplinaire, comme cela avait été fait par le passé avec Economie et Gestion.

F. BENOIT-MOREAU expose les critères complémentaires qui sous-tendent le choix d'une section : la taille du vivier (nombre de MCF HDR), l'analyse des dynamiques de cohortes, les besoins en reconnaissance académique de certaines équipes, ainsi que l'acceptabilité du dispositif de repyramidage au sein des sections concernées. Elle a noté que ce dernier critère variait fortement d'une discipline à l'autre : bien accepté dans certaines, il demeure plus discuté dans d'autres, comme en Informatique.

M-J. BELLOSTA souhaite porter l'attention sur un critère trop souvent oublié selon elle : l'égalité femmes-hommes. En Informatique, il y a plus de femmes candidates que d'hommes, avec un pourcentage de femmes de 27 %, ce qui est donc sous-représenté par rapport à la Gestion et à l'Economie. Elle souligne que cette discipline connaît l'un des déséquilibres les plus marqués entre MCF et PU, avec un écart de 15 personnes, soit 26 MCF pour 11 PU. C'est uniquement statistique et calculé par rapport à l'existant. C'est peut-être pour cela, qu'au vu de ce qui est présenté et de la composition de la section Informatique, le ministère a jugé bon de recommander celle-ci. Revenant sur l'historique des repyramidages à Dauphine, elle a rappelé l'ordre dans lequel ils avaient eu lieu : Informatique, Sciences sociales, Gestion et Economie. Au-delà de sa propre appartenance à la section 27, elle plaide, avec objectivité, pour l'ouverture du poste dans cette section.

A D. GALLOIS-COCHET qui demande combien de postes avaient été ouverts et dans quelles disciplines, B. BOUCHARD rappelle que deux repyramidages, Informatique et Sciences sociales, avaient été conduits en parallèle une même année, mais au titre de deux campagnes distinctes. Ensuite il y a eu un poste en Economie et en Gestion, qui a été repyramidé en Gestion ; puis un poste en Economie qui a été repyramidé en Economie. Ces processus pouvant être douloureux pour les candidats, cet aspect doit être pris en considération dans les choix qui seront faits.

M. OZTURK-ESCOFFIER indique, qu'en sa qualité d'informaticienne, sa prise de parole pourrait facilement être perçue comme manquant d'objectivité. Elle a été la toute première personne à bénéficier d'un repyramidage en Informatique à Dauphine. Dans le domaine de l'Informatique, neuf collègues sont actuellement titulaires de l'HDR. A sa connaissance, au moins quatre d'entre eux s'apprêtent à soutenir leur habilitation d'ici l'été. Ce qui porterait bientôt ce nombre à treize. En somme, le département compte une part significative de collègues habilités à diriger des recherches. Même en mettant en parallèle les disciplines d'Economie et de Gestion, où les HDR sont également nombreux, l'indice de repyramidage demeure supérieur à 0,8. Elle s'est donc déclarée surprise par la proposition actuelle, d'autant plus que, dans le cas de l'Informatique, cet indice plafonne à 0,4. L'argument selon lequel le repyramidage serait moins bien accueilli dans le domaine Informatique lui semble discutable, car cela dépend fortement des individus et des établissements. Elle affirme d'ailleurs connaître plusieurs collègues informaticiens très favorables à ce processus. Elle rappelle une particularité propre à Dauphine, et plus précisément au LAMSADE : une règle interne interdit à un MCF du laboratoire de candidater à un poste de PU au sein de cette même structure. Cette politique, peu courante dans les autres établissements, explique en partie le taux élevé de HDR au LAMSADE. Or, des universités comme Sorbonne Université permettent aisément les recrutements internes. À Dauphine, notamment en Informatique, la règle est claire : aucun recrutement en interne. Cette situation contribue largement à la forte proportion de HDR dans la discipline. Elle a conscience que cela peut être vécu douloureusement par certains collègues. Elle demande comment expliquer aux collègues, qui ont franchi l'étape de l'HDR en Informatique, que Dauphine a bel et bien eu la possibilité d'un repyramidage, possibilité signalée par le ministère, mais qui n'a pas réellement été suivie d'effet par le Conseil d'administration.

K. MULLER se demande qui, au sein du LAMSADE, serait opposé au repyramidage. En règle générale, il y a une réelle réjouissance de voir les collègues bénéficier d'une promotion, d'autant plus dans des disciplines comme l'Informatique ou les Mathématiques, où les promotions internes sont rares. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il y a une opposition au principe du repyramidage. Avec un indice de 0,42, il serait certes possible de regrouper certaines équipes pour augmenter les chiffres par effet de masse. Selon elle, ce n'est pas là le véritable objectif. L'enjeu est de porter un regard attentif sur les thématiques, de les considérer dans leur spécificité. En ce qui concerne l'Informatique, elle a reconnu être surprise de la faiblesse de cet indice ; elle ne s'attendait pas à un chiffre aussi bas. Or, elle constate que de nombreux collègues s'investissent pleinement, aussi bien dans leurs travaux de recherche que dans la vie de l'Université, apportant une contribution précieuse à l'ensemble. Il lui semblerait juste de s'en tenir aux domaines où un besoin a été clairement identifié et signalé.

P. GEOFFRON estime que l'arithmétique est claire. Certes, il peut exister des débats internes au sein des laboratoires, le LEDA n'y a pas échappé, mais, pour sa part, il ne se sent pas légitime à intervenir dans ce type de discussion. Les chiffres présentés lui sont apparus tout à fait limpides. Même s'il est essentiel que chacun puisse s'exprimer, le cas dont il est ici question est relativement net, sans grande ambiguïté. Il entend les arguments soulevés par ses collègues informaticiennes, notamment en ce qui concerne la manière dont les investissements sont réalisés autour de l'HDR et des trajectoires de carrière. Ce sont des considérations importantes, qui méritent d'être prises en compte avec attention. Cela étant dit, pour lui, la décision était déjà établie, solidement ancrée dans l'évidence des chiffres.

M-J. BELLOSTA revient sur la question du premier repyramidage en Informatique. Lors de cette première campagne, plusieurs femmes titulaires de l'HDR avaient choisi de ne pas candidater, et ce, non par désintérêt, mais en raison de liens d'amitié très forts qui les unissaient. Elles avaient préféré préserver ces relations, plutôt que de s'engager.

B. BOUCHARD indique que, même si certaines ne souhaitaient pas candidater, il serait pertinent, dans le cas où la section 27 serait mise en avant, de les encourager dans cette voie.

M-J. BELLOSTA souligne qu'il s'agissait d'une première fois. Aucun repyramidage n'avait encore eu lieu auparavant dans cette discipline, ce qui avait généré une vague de réticence, presque de méfiance, vis-à-vis de ce nouveau dispositif. Mais, avec le temps, les mentalités évoluent. Peut-être les esprits sont-ils aujourd'hui plus ouverts à cette démarche.

M. OZTURK-ESCOFFIER précise qu'elle n'avait pas le sentiment que la perception générale des collègues à l'égard du repyramidage soit négative. Bien au contraire, à ses yeux, la première session s'était globalement bien déroulée. Cela étant dit, elle a reconnu être peut-être mal placée pour en juger, puisqu'elle avait été la principale bénéficiaire de cette première campagne. Selon elle, les réticences exprimées au LAMSADE provenaient moins des HDR que des PU en poste, qui craignaient que l'introduction de nouveaux professeurs via le repyramidage n'engendre des tensions ou une forme de compétition au sein du laboratoire. Une inquiétude qu'elle savait partagée par plusieurs collègues. C'est, selon elle, la raison pour laquelle, lors de cette première campagne en Informatique, le comité d'évaluation avait été composé exclusivement d'externes. Elle a rappelé qu'à l'époque, seul B. Bouchard représentait l'interne de Dauphine au sein de ce comité, alors que les membres du LAMSADE avaient, pour la plupart, préféré ne pas siéger.

B. BOUCHARD indique qu'une règle avait depuis été instaurée : celle d'inclure au minimum deux PU de Dauphine, extérieurs à la discipline concernée. Néanmoins, il a ajouté qu'il serait sans doute préférable de continuer à constituer des comités essentiellement externes, solution qu'il jugeait plus saine. Concernant les internes, il a cité, à titre d'exemple, F. Benoit-Moreau et A. Mias, tous deux vice-présidents, qui sont également extérieurs aux disciplines concernées.

M. OZTURK-ESCOFFIER indique que si le repyramidage n'aboutissait pas cette année, il lui semblerait essentiel que l'Informatique soit priorisée lors de la prochaine campagne. Le besoin, selon elle, est réel au sein du LAMSADE.

P. PEGON demande quelle est la situation des Langues, et plus particulièrement de l'Anglais, qui présente pourtant, d'après les chiffres, le ratio le plus défavorable. Il s'est étonné que cette discipline n'ait pas été intégrée à la discussion. Il demande si la raison est qu'il existe qu'une seule candidature ou bien parce que les Langues ne disposent pas de Laboratoire de recherche propre à Dauphine.

B. BOUCHARD répond que les deux éléments évoqués entrent en ligne de compte. D'une part, il n'y a pas de Laboratoire de recherche en Langues directement rattaché à Dauphine. D'autre part, une seule candidature avait été enregistrée. Par ailleurs, il a rappelé que les Langues ne figuraient pas, à ce jour, parmi les axes stratégiques de recherche de l'Université.

Ne connaissant pas précisément les modalités d'évolution de carrière pour les collègues enseignant les Langues, P. PEGON demande quelles étaient leurs perspectives et s'ils ont une réelle possibilité d'accéder au rang de PU.

B. BOUCHARD répond que cela dépend de l'ouverture de postes, mais la possibilité existe bel et bien. Il a évoqué la politique menée depuis la mandature d'El Mouhoub Mouhoud, politique visant à accompagner au mieux les collègues de Langues. La plupart d'entre eux sont rattachés à des Laboratoires extérieurs à Dauphine, certains étant tout de même intégrés à des structures internes, comme l'Irisso. Il a rappelé qu'à l'époque de la présidence d'Isabelle Huault, plusieurs postes de Professeur en Langues avaient été supprimés. Aujourd'hui, l'Université s'efforce de renouveler ces postes et d'offrir des perspectives. L'objectif est que les collègues trouvent leur place dans un Laboratoire, que ce soit à Dauphine, au sein d'un Laboratoire de PSL, ou encore dans une autre structure extérieure prête à les accueillir. Des discussions sont en cours avec l'Université Paris Cité, anciennement Paris 7, pour permettre l'intégration de collègues de Langues dans leurs Laboratoires. Cette collaboration implique une contribution financière minime de la part de Dauphine, à hauteur d'environ 1 000 euros par collègue. Il a insisté sur la volonté de l'Université d'accompagner au mieux ces enseignants : valorisation de leurs profils sur le site internet, intégration dans la CVthèque, d'où ils étaient auparavant absents, et création prochaine d'un groupe thématique « Langues et civilisations », afin de mieux faire connaître leurs enseignements et leurs travaux de recherche. Il a toutefois réitéré un point essentiel : bien que l'accompagnement soit réel, les Langues ne constituent pas, à ce jour, un axe stratégique de recherche à Dauphine, en comparaison avec d'autres disciplines, et a rappelé une dernière fois, qu'il n'y avait cette année qu'une seule candidature.

M-J. BELLOSTA indique, qu'à l'occasion d'un poste ouvert en Sciences sociales, le champ de recrutement couvrait également l'Anglais. À cette époque, elle s'était rapprochée d'une collègue HDR, laquelle lui avait indiqué ne pas souhaiter candidater au repyramidage. Le décret initial relatif au repyramidage prévoyait, selon elle, que sur les quatre années de mise en œuvre, au moins un repyramidage devait concerner un MCF en classe normale, titulaire d'une HDR. Elle demande si ce sont uniquement les MCF hors classe qui ont réussi ou si un collègue classe normale HDR a eu ce repyramidage. Dans le cas contraire, cette absence allait-elle être prise en compte dans les priorités à venir ? Elle s'appuie sur les discussions tenues au sein du CTU. Il avait été admis que l'objectif était bien d'envisager un repyramidage en classe normale sur les quatre années, même si cela ne constituait pas une obligation stricte. Au terme de cette période, cette possibilité devait faire l'objet d'une réévaluation. D'où, son insistance sur cette distinction entre classe normale et hors-classe.

B. BOUCHARD reconnaît ne pas disposer des données statistiques précises, mais a proposé de les fournir ultérieurement, sans doute lors d'un prochain Conseil d'administration. Il s'est par ailleurs montré favorable à un maintien de l'ouverture du dispositif, sans toutefois pouvoir confirmer si un collègue en classe normale avait effectivement été repyramidé.

M-J. BELLOSTA indique, qu'à sa connaissance, tous les repyramidés relevaient du hors-classe.

B. BOUCHARD constate que, jusqu'à présent, les discussions avaient largement convergé vers un repyramidage en section 27 (Informatique). Il a invité toute personne souhaitant exprimer une opposition claire à cette orientation à le faire.

D. GALLOIS-COCHET indique ne pas vouloir nécessairement s'exprimer pour ou contre une section en particulier. Elle s'interroge sur les conséquences dans le cas où une section était retenue et qu'aucun de ses candidats n'obtenait un avis favorable du CNU, rendant impossible le classement. Cette éventualité entraînerait-elle la perte du repyramidage ? Une telle situation s'était-elle déjà produite ? Et, plus largement, figurait-elle dans les lignes directrices ?

B. BOUCHARD admet qu'aucune disposition écrite n'aborde ce cas. Il a jugé cette éventualité très improbable. Il y a, à ce jour, neuf candidatures possibles et il est difficile d'imaginer que le CNU les évalue toutes mal.

F. BENOIT-MOREAU ajoute que, très probablement, ces candidatures recevraient un avis favorable du CNU, le nombre de postulants étant significatif.

A D. GALLOIS-COCHET qui demande s'il fallait voter sur les lignes de gestion, F. BENOIT-MOREAU répond qu'elles ont été remises dans les documents proposés juste pour « information », et rappelle qu'elles ont déjà été approuvées lors du Conseil du 15 janvier 2024.

D. GALLOIS-COCHET remarque qu'un candidat pouvait « obtenir communication des avis du Comité de promotion (sous forme de cotation A, B, C) ». Elle s'interroge sur la portée réelle de cette formulation : s'agissait-il uniquement de la cotation, ou bien d'un avis plus détaillé ? Le texte lui semblait ambigu.

B. BOUCHARD rappelle que, jusqu'à présent, chaque candidat recevait un avis rédigé à la main, et non une simple lettre notée A, B ou C. Pour autant, il reconnaît la nécessité de clarifier ce point dans les textes.

A P. PÉGON qui indique qu'il était également mentionné un « extrait du PV d'audition », D. GALLOIS-COCHET répond que si un avis motivé était effectivement fourni, alors la formulation actuelle ne posait pas de problème majeur.

B. BOUCHARD confirme que les candidats reçoivent un avis argumenté, et que, de surcroît, tous étaient reçus en entretien individuel, qu'ils aient été sélectionnés ou non.

Le Président de l'Université Paris Dauphine - PSL propose donc au Conseil d'administration exceptionnel du 31 mars 2025, dans le respect des priorités nationales, que la promotion interne ouverte pour 2025 par Arrêté du 4 mars 2025, fixant la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes, soit affectée à la section CNU 27 (Informatique).

Le Conseil approuve à 23 voix pour et 5 abstentions, la proposition de la section CNU 27 (Informatique) pour la promotion interne (repyramidage) 2025.

Avant de clore cette réunion à 16H45, B. BOUCHARD rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 28 avril 2025, à 16 heures

Bruno BOUCHARD